

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Cet avis d'Appel d'Offres National fait suite à la publication du plan de passation des Marchés du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime – PV n°15/CNCMP du 18/02/2022 sur le site de l'ARMP

Dans le cadre du Programme d'amélioration de la vie des habitants des Moughataas de Nema, de Kankossa et de Mâal, le Gouvernement Mauritanien a mobilisé sur ses ressources propres des fonds afin de financer les travaux de construction de **trois centres de pêche et de pisciculture à Nema, Kankossa et Mâal**. Les travaux sont divisés en trois (3) lots et présentés comme suit :

- Lot 1 : **centre de pêche et de pisciculture à Nema,**
- Lot 2 : **centre de pêche et de pisciculture à Kankossa,**
- Lot 3 : **centre de pêche et de pisciculture à Mâal.**

Le Ministère Pêches et de l'Economie Maritime invite par le présent Appel d'offres, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres sous pli fermé, pour exécuter les travaux **de ces trois centres de pêche et de pisciculture**. La consistance des travaux est donnée par le tableau ci-après :

Désignation	Consistance des travaux
Construction de trois centres de pêche et de pisciculture à : Nema (Hodh Chergui), Kankossa (en Assaba) Mâal (au Brakna)	1- Bâtiment Administratif composée de : <ul style="list-style-type: none">• Une salle de réunion de 5mx7m• Deux bureaux de 4mx3m chacun• Un laboratoire d'analyse de 4mx5m• Une buvette de 2m x 3m• Un magasin de 1,85m x 3m• Des toilettes de 2m x 2m• Avec des circulations. 2- Une villa de passage <ul style="list-style-type: none">• Une chambre avec douche interne• Deux chambres• Un salon• Une cuisine• Une douche publique 3- Loge gardien 4- Toilettes extérieures de 1,50mx2m 5- Ensemble de 5 bassins de pisciculture 6- Une réserve d'eau 4x10x2 m³ 7- Mur de clôture de 200 ml

Le présent appel d'offres est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions définies dans le Dossier d'Appel d'Offres. Le délai d'exécution des travaux est fixé à : Huit (08) mois par lot.

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner les Dossiers d'appel d'offres **aux heures d'ouverture (heure locale : Temps Universel - TU) les jours ouvrables du lundi au Jeudi de 9^h à 16^h et le Vendredi de 9^h à 11^h** à l'adresse ci – après :

Commission de Passation des Marchés Publics du MPEM, siège Ilot C 335,
Téléphone : 45 25 23 96 - Nouakchott

Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet, contre un paiement non remboursable de **Deux Mille Ouguiya (2.000) MRU** au Trésorier Général de la République Islamique de Mauritanie.

Les offres devront être rédigées en langue française et devront être déposées à l'adresse lieu d'ouverture indiquée ci-après au plus tard le 31/05/2022 à 12 heures locales :

**Commission de Passation des Marchés Publics du MPEM, siège Ilot C 335,
Téléphone : 45 25 23 96 - Nouakchott**

Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes, en présence des représentants des Soumissionnaires qui désirent assister à l'ouverture des plis et, à l'adresse suivante :

**A Monsieur le Président de la Commission de Passation des Marchés Publics du
Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime – Ilot C 335, Nouakchott,
Mauritanie**

Les offres doivent être valides durant une période de Quatre Vingt Dix (90) jours à compter de la date limite de dépôt des offres et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de Deux Cent Mille (200.000) MRU pour chaque lot. La garantie de soumission dont la validité est de 120 jours, sera délivrée par une Banque ou un Etablissement financier établi et agréé en Mauritanie.

Les critères de la qualification sont résumés comme suit :

1. Expérience en marchés de construction à titre d'entrepreneur principal dans au moins deux (02) marchés de travaux similaires au cours des cinq (05) dernières années, exécutés et réceptionnés de manière satisfaisante. *Ces expériences doivent être justifiées par des attestations de bonne exécution délivrées par le maître d'ouvrage.* Ces attestations doivent être accompagnées de la page de garde et la page de signature du contrat.
2. Avoir un minimum de chiffre d'affaires annuel moyen des activités commerciales de Douze Million Huit Cent Mille (12.800.000) de MRU pour les marchés en cours ou achevés au cours des cinq (05) dernières années.
3. Fournir une attestation de capacité financière d'un montant de **Six Millions Quatre Cent Mille (6.400.000) MRU.**

L'Administration se réserve le droit d'accepter ou d'écarter toute offre, d'annuler la procédure d'appel d'offres et/ou d'écarter toutes les offres, à un moment quelconque avant l'attribution du marché sans que, de ce fait, encourir une responsabilité quelconque vis-à-vis du ou des soumissionnaires affectés, conformément aux dispositions de la loi n°044/2010 du 22 Juillet 2010. L'Administration se réserve également le droit de déclarer l'appel d'offres infructueux, conformément aux dispositions de la loi n°044/2010 du 22 Juillet 2010.

Le Secrétaire Général du MPEM
Ahmed SID'AHMED DIE

27 APR 2022

